

## **SYSTÈME DE GESTION DES ACCÈS DES COLLECTIVITÉS DANS LES DÉCHETTERIES**

Le SMDO a décidé d'équiper ses déchetteries d'un système de gestion des accès des collectivités. Un dispositif composé d'une barrière placée à l'entrée des déchetteries et d'un lecteur de cartes détenu par nos agents, permettra de vous identifier.

Ce système vous donnera une garantie de conditions optimales d'accueil et de conseil, et assurera une meilleure facturation.

### **Procédure d'accès à la déchetterie**

A l'entrée de chacune des déchetteries, vous présenterez votre carte à puce correspondant au véhicule référencé à notre agent d'accueil équipé d'un lecteur de carte.

Si toutes les conditions d'autorisation d'accès sont réunies, vous aurez le droit d'accéder à la déchetterie.

### **L'accès des collectivités - Rappel**

Vous êtes une Collectivité et vous souhaitez accéder aux services des déchetteries.

Pour cela, vous devez faire une demande préalable de carte auprès du SMDO. Une copie de la carte grise de chaque véhicule concerné devra être fournie.

A votre arrivée à la déchetterie, grâce à votre carte, l'agent de déchetterie vous identifiera et indiquera le type et la quantité de déchets apportés.

Pour tous dépôts dits « spéciaux » (peintures, phytosanitaires, solvants,...) vous devrez vous munir d'un bon de commande de votre collectivité et vos dépôts seront facturés par émission d'un titre de recette du Trésor Public sur une fréquence semestrielle.

La distribution des cartes se fera par voie postale.

Aucun accès sans carte ne sera accepté.

Le Directeur,

  
Gilles CHOQUER

